

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Déclaration de Dakar

Préambule

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014, à Dakar, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,
2. Saluant la tenue de cette rencontre, pour la deuxième fois au Sénégal, et confirmant la place privilégiée qu'occupe l'Afrique au sein de la communauté francophone ainsi que le rôle important qu'elle est amenée à jouer, avec les autres régions, face aux défis actuels de notre espace commun ;
3. Réaffirmant notre engagement en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement durable, ainsi que notre attachement au respect des instruments de référence de la Francophonie que sont la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface ;
4. Réaffirmant également notre attachement à la langue française, socle de la Francophonie, dont la promotion doit être assurée dans tous les champs d'action, ainsi qu'à la diversité des expressions culturelles et linguistiques, à l'éducation, à la formation professionnelle et technique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans une constante solidarité agissante ;
5. Conscients de la place et du rôle croissant des femmes et des jeunes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, ainsi que des enjeux qu'ils représentent pour le présent et l'avenir de l'espace francophone, notamment en Afrique, malgré les difficultés auxquelles ils sont souvent confrontés ;

Décidons de consacrer ce XV^e Sommet aux :

**« Femmes et Jeunes en Francophonie :
vecteurs de paix, acteurs de développement »**

I. Femmes et Jeunes : vecteurs des valeurs francophones

6. Réitérons notre engagement au renforcement de l'usage de la langue française, véhicule des valeurs portées par la Francophonie, au moyen d'actions renforcées en faveur de sa présence et de sa consolidation sur la scène internationale, notamment par l'application du vade-mecum adopté au Sommet de Bucarest, et dans le respect du multilinguisme. À cet égard, reconnaissons que l'éducation doit rester au cœur de la politique intégrée de promotion de la langue française adoptée au Sommet de Kinshasa et des pactes linguistiques. Demandons à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et aux opérateurs de veiller à la réalisation de ces politiques, en application du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, adopté par ce Sommet ;

7. Exprimons notre vive préoccupation face à la persistance des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, en particulier à l'égard des femmes et des enfants dans l'espace francophone, notamment dans les pays en crise ou en sortie de crise. Nous engageons à intensifier notre appui en faveur de ces États dans le processus de restauration de l'État de droit et de réconciliation nationale, qui prend en compte la complexité des situations et les perspectives des femmes et des jeunes. Encourageons, à cet égard, le renforcement du partenariat entre l'OIF et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et saluons la signature en mai 2014 de l'accord de coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge ;
8. Restons mobilisés dans la lutte contre l'impunité afin que les personnes soupçonnées de crimes soient jugées et que les victimes accèdent librement à la justice et obtiennent réparation. Soulignons, à ce propos, l'importance de coopérer avec la justice pénale internationale et de faciliter le développement des procédures de coopération judiciaire entre les États, indispensable à la poursuite des auteurs des crimes les plus graves ;
9. Saluons l'action de la Francophonie en matière de gestion des crises et de règlement des conflits, qui fait d'elle un acteur majeur de la communauté internationale, et demandons au Secrétaire général de renforcer les initiatives destinées à prévenir les conflits, en particulier le passage de l'alerte précoce à la réaction rapide, tel que recommandé par le panel d'experts de haut niveau institué en 2010. À cet égard, nous mobiliserons ensemble aux niveaux national et international, pour la participation pleine et entière des femmes et des jeunes aux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits par leur implication dans les processus de négociation et de signature des accords de paix ;
10. Nous engageons à renforcer notre participation dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans l'espace francophone, à travers une mobilisation accrue de personnels et la promotion de francophones, y compris de femmes, aux postes de commandement. Appelons à une large mobilisation internationale pour accroître la prévisibilité du financement des opérations de paix, notamment africaines ;
11. Condamnons fermement toute forme de violence envers les femmes et les enfants et réaffirmons la nécessité de renforcer la lutte contre leur exploitation et leur utilisation dans les conflits armés. Restons mobilisés pour mettre un terme à toute forme de violence à leur égard, y compris les violences sexuelles, et pour appliquer de façon effective le plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles adopté en 2013 ainsi que les conventions régionales et internationales pertinentes ;
12. Réaffirmons notre détermination commune à prévenir et à lutter contre toutes les menaces transversales compromettant la paix, la sécurité et la stabilité, particulièrement le terrorisme, la criminalité organisée, la piraterie, le trafic de drogue et de personnes et la corruption ;
13. Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirmons que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables. Réitérons notre soutien indéfectible aux pays qui combattent le terrorisme, notamment au Sahel et au Moyen-Orient. À cet égard, décidons de renforcer notre action face à ce danger qui pèse sur la paix et la sécurité internationales et d'accompagner les efforts de sécurisation des frontières et de coopération internationale et régionale pour lutter contre l'implantation des réseaux terroristes et de criminalité transfrontalière. Soulignons que les partenariats nécessaires pour faire face à ce fléau doivent aussi mettre l'accent sur la formation et sur l'échange de renseignements. Appelons à des réponses juridiques nationales et internationales adéquates qui mettent fin à l'impunité dont pensent bénéficier les membres de ces groupes terroristes ;

14. Réaffirmons la nécessité d'enraciner une culture démocratique, d'asseoir la légitimité des institutions et de créer les conditions d'une vie politique apaisée. Demandons à l'OIF, avec le soutien de ses réseaux institutionnels, de renforcer son action en matière d'accompagnement des processus démocratiques, en particulier l'appui à l'organisation à échéances régulières d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives, et à la consolidation du dispositif légal et institutionnel dédié aux élections ;
15. Soutenons que pour renforcer la culture démocratique, les jeunes doivent être éduqués et formés dans un esprit de paix, de justice, de respect des droits de l'Homme, de tolérance, de liberté, d'égalité, de civisme, de dialogue et de compréhension mutuelle. Décidons, à cette fin, de renforcer notre action sur tous les moyens d'éducation, en particulier en faveur de l'éducation à la citoyenneté, incluant la culture de paix ;
16. Saluons les progrès accomplis dans le domaine des droits et de l'autonomisation des femmes, en notant, toutefois, les immenses défis qu'il reste à relever pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et pour éliminer les discriminations, les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés, ainsi que les violences conjugales. Condamnons fermement ces pratiques et réaffirmons notre commune détermination à renforcer la lutte contre ces fléaux par, notamment, le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que l'inclusion de cet enjeu dans le Programme de développement pour l'après-2015 ;

Saluons la coopération entre l'OIF et ONU-Femmes, la constitution de réseaux francophones en faveur de l'égalité femme-homme ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour la promotion de cette égalité. Demandons à l'OIF, à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et aux opérateurs de renforcer leurs actions dans ce domaine et d'assister les États et gouvernements membres qui en ont besoin dans l'élaboration de stratégies nationales pour l'égalité femme-homme et dans la mise en conformité des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les instruments internationaux ratifiés ;
17. Nous engageons à soutenir toute initiative, notamment législative, visant à accroître la participation des femmes et des jeunes aux instances de décision, à la gouvernance locale et à la vie politique. Adopterons et conforterons des mécanismes encourageant la parité à court terme au sein des diverses instances décisionnelles politiques et économiques de nos États et gouvernements ;
18. Reconnaissons la contribution constante et salubre de la société civile, en particulier des défenseurs des droits de l'Homme, en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, notamment pour les femmes et les jeunes. Décidons d'apporter à la société civile un soutien renforcé dans l'exercice de ses activités et d'en faire un partenaire essentiel dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi que dans la promotion d'un développement durable et solidaire ;
19. Réitérons notre appel lancé au Sommet de Kinshasa en vue de l'adoption et de l'application de normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles. Saluons la déclaration du 24 avril 2014 issue du Forum international de São Paulo et faisons nôtres les principes qu'elle proclame pour l'avenir de la gouvernance mondiale d'Internet ;
20. Réitérons notre engagement à renforcer les concertations francophones dans les enceintes internationales. Chargeons, notamment, les ministres des Affaires étrangères de poursuivre la rencontre francophone périodique en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et à l'occasion du segment de haut niveau du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à Genève sur des thèmes relatifs à l'état de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone. Encourageons également la tenue de

consultations, comme dans le cadre des groupes d'ambassadeurs francophones, partout où ils existent, pour une action plus concertée ;

21. Condamnons fermement toutes les formes de violence exercées contre les journalistes et les professionnels des médias, et nous engageons à leur assurer une protection effective. Réaffirmons notre volonté de garantir la liberté de la presse ainsi que le pluralisme des médias et de veiller à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes indépendants de régulation et d'autorégulation des médias ;
22. Soutenons les efforts qui contribuent à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, permettant notamment l'existence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Elle devra être fondée sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la Feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe, telle qu'adoptée au Sommet de Beyrouth. Appelons les parties à reprendre les négociations directes pour parvenir à la solution des deux États ;

À cet égard, réaffirmons le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et demandons aux puissances occupantes de se conformer au droit international et de respecter le droit international humanitaire, notamment la 4^e Convention de Genève de 1949 ;

Appuyons les conclusions de la Conférence du Caire pour la Palestine et la reconstruction de Gaza. Affirmons que la reconstruction est indissociablement liée à un cessez-le-feu durable et à un plein exercice de souveraineté de l'Autorité palestinienne sur la Bande de Gaza ainsi qu'à l'ouverture des points de passage assurant la liberté de mouvement entre Gaza et Israël. Appelons les pays donateurs à honorer leurs engagements financiers, déclarés au cours de la Conférence du Caire, pour accompagner le gouvernement palestinien ;

Appelons à la mise en œuvre des résolutions et des plans d'action des conférences d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur le Moyen-Orient et demandons à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires en vue de créer, dans la région, une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive ;

II. La Francophonie et les défis de l'emploi, de l'insertion des Jeunes et de la valorisation du rôle des Femmes comme actrices de développement

23. Sommes conscients que l'accès à un emploi décent et la protection sociale constituent un droit fondamental. Nous engageons en conséquence, conformément aux principes qui guident notre communauté, à promouvoir sans cesse un développement durable, équilibré et inclusif, en vue d'une plus grande cohésion sociale ;
24. Convenons que sans une éducation de qualité, inclusive et accessible à tous dans un contexte de sécurité, la réduction des disparités, l'autonomisation des femmes et la question de l'emploi des jeunes ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge satisfaisante. Nous engageons à promouvoir une éducation et une formation professionnelle et supérieure en adéquation avec les besoins spécifiques en emploi, tout en veillant à contribuer à la nécessaire abolition des pires formes de travail des enfants. Demandons à l'OIF, à la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen) et aux opérateurs, dont l'Université Senghor d'Alexandrie, de mobiliser leurs réseaux pour renforcer l'offre de formation professionnelle et technique adaptée ;

25. Décidons de renforcer et de pérenniser l'action de la Francophonie, en particulier celle de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans le domaine des formations ouvertes à distance (FOAD) ainsi que dans l'offre de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM), pour un meilleur accès au savoir et au savoir-faire, notamment dans les pays en développement ;
26. Adoptons la Stratégie jeunesse de la Francophonie et nous engageons à renforcer la mise en œuvre de nos politiques publiques en faveur des jeunes. Saluons la création de la plateforme francophone des jeunes et invitons l'OIF, les opérateurs et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes) à entreprendre d'autres initiatives visant une meilleure prise en charge des défis de la jeunesse ainsi qu'une mutualisation et une rationalisation des actions ;
27. Décidons de renforcer l'action économique dans l'espace francophone ainsi que la coopération et la solidarité en faveur de l'insertion des jeunes et des femmes. À cet égard, adoptons la Stratégie économique pour la Francophonie et encourageons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, créatrices de richesses. Nous engageons à mettre en place les réformes nécessaires permettant aux femmes et aux jeunes d'accéder aux ressources économiques et de bénéficier du droit à la propriété, à l'héritage et à la terre. Demandons à l'OIF et aux opérateurs de renforcer leur action, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'innovation et de la création numérique, artistique et culturelle, ainsi que dans d'autres secteurs porteurs également d'emplois, tels que l'agriculture, et de faciliter le passage harmonieux de l'économie informelle à l'économie formelle. Veillerons à faciliter la mobilité des entrepreneurs, des femmes et des jeunes ;
28. Soulignons le rôle important que doit jouer le secteur privé dans la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie, notamment dans ses aspects de promotion du français comme langue de travail et vecteur de croissance économique. Demandons à l'OIF et aux opérateurs de se mobiliser, aux côtés des États et gouvernements, pour la promotion de cette stratégie auprès du secteur privé et de la société civile afin de contribuer à son appropriation et à sa mise en œuvre. Soulignons la nécessité d'instaurer des conditions favorables à l'investissement ;
29. Encourageons la Francophonie, conformément à la Stratégie économique adoptée par ce Sommet, à renforcer sa coopération avec les communautés économiques régionales pour contribuer à l'intégration régionale, qui constitue un levier d'élargissement des marchés, de dynamisation de l'économie et de création d'emplois. Demandons, à cet effet, à l'OIF, aux opérateurs et aux réseaux institutionnels de veiller à une mise en œuvre efficiente de la Stratégie économique pour la Francophonie, en mettant en exergue les valeurs de solidarité et de partage ainsi que les actions ayant un impact direct sur les populations. Mandatons nos ministres en charge de l'Économie et des Finances de faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie lors de la concertation francophone en marge des assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ;
30. Nous mobiliserons pour la réalisation d'une croissance inclusive dans l'agenda du développement pour l'après-2015 et la prise en compte des priorités de la jeunesse. Soutenons, à ce propos, toutes les stratégies pertinentes porteuses d'emplois, en tenant compte des spécificités au sein de l'espace francophone, notamment le plan stratégique 2014-2017 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) autour des priorités de la jeunesse, de la réduction des inégalités sociales, de la bonne gouvernance, des infrastructures, de la gestion des ressources naturelles et de l'intégration régionale ;

31. Réitérons notre attachement à la démarche francophone de développement de la coopération tripartite adoptée au Sommet de Kinshasa, et appelons l'OIF et les opérateurs à renforcer leurs actions dans sa mise en œuvre, afin de contribuer par des initiatives conjointes et mutualistes au développement durable et équitable dans l'espace francophone ;
32. Encourageons les initiatives prises dans l'espace francophone en faveur de la créativité et de l'innovation, vecteurs de croissance et de développement durable, tel le Réseau francophone de l'innovation (Finnov), et saluons la tenue de la deuxième édition du Forum mondial de la langue française à Liège en 2015, sur le thème de la francophonie créative ;
33. Demandons à l'OIF et aux opérateurs de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée en 2012 au Sommet de Kinshasa, par des projets d'accompagnement qui permettent aux jeunes et aux femmes de saisir les opportunités d'emploi, d'innovation et de création qu'offre une société numérique ouverte, inclusive et solidaire. Soulignons l'impact considérable des technologies numériques sur l'environnement culturel et la nécessité d'en tenir compte dans nos politiques nationales et dans nos activités de coopération, en lien avec la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Unesco basée sur la neutralité technologique ;
34. Sommes conscients du rôle joué par notre opérateur télévisuel, plus particulièrement auprès de nos jeunes et de nos femmes, et de sa contribution au rayonnement de la langue française et de la diversité culturelle. Réitérons notre engagement à assurer l'accès à TV5 sur les principaux supports de distribution, y compris la télévision numérique terrestre ;

III. Femmes et Jeunes dans les politiques publiques de santé et de développement durable

35. Réaffirmons notre engagement à intensifier nos efforts dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) afin de renforcer les résultats d'ici 2015, en particulier sur l'égalité femme-homme et l'autonomisation des femmes. Nous mobiliserons pour l'adoption du Programme de développement durable pour l'après-2015 visant l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, en tenant compte des Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme. Saluons le rapport adopté par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD). Demandons à l'OIF de poursuivre ce processus et de s'engager, dans le cadre des ODD, pour une approche pluridimensionnelle d'un développement humain et durable ;
36. Mesurons l'enjeu vital que représente la santé dans la protection et la préservation de l'humanité, et nous engageons à intégrer la dimension santé dans toutes nos politiques publiques, y compris les politiques d'éducation à la santé, en tenant compte des spécificités des jeunes et des femmes ;
37. Estimons nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle et reproductive relatifs notamment au SIDA et aux services de santé sexuelle et reproductive, en impliquant tous les acteurs concernés, y compris les jeunes eux-mêmes. Soulignons qu'il est essentiel de faire évoluer les comportements, de renforcer l'aptitude des femmes à prendre des décisions et de favoriser l'instauration de relations respectueuses entre les hommes et les femmes ;

38. Demandons au Secrétaire général d'élargir son action de plaider dans le domaine de la santé et à l'OIF de renforcer ses initiatives sur la scène internationale pour une meilleure coordination et une prise en charge adéquate, avec les moyens requis, des affections sanitaires auxquelles les femmes et les jeunes sont aussi vulnérables, telles que les grandes pandémies, en l'occurrence le SIDA, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées, ainsi que les maladies non transmissibles et celles liées à la consommation de substances addictives. À cet effet, invitons l'OIF à nouer ou renforcer des partenariats, en particulier avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les programmes et mécanismes en matière de santé ;
39. Exprimons notre profonde préoccupation face à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola et à son impact tragique dans certains pays africains. Réaffirmons toute notre solidarité envers les pays affectés et notre détermination à lutter contre la stigmatisation des personnes infectées. Appelons la communauté internationale à accroître sa mobilisation pour éradiquer cette épidémie qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;
40. Convenons que l'accès universel aux soins de santé de qualité constitue une exigence. Nous mobiliserons, aux niveaux national, régional et international, en faveur de la couverture maladie universelle. Demandons, à cette fin, à l'OIF de mobiliser ses réseaux et de constituer un cadre de coopération et de partage d'expériences pour permettre, notamment aux pays en développement, d'accélérer la transition vers une couverture maladie universelle ;
41. Rappelons notre engagement, lors du Sommet de Montreux, pour le renforcement de la coopération entre les États et gouvernements afin d'éradiquer le fléau des faux médicaments et des produits médicaux falsifiés et de lutter avec une détermination accrue contre le trafic de ces produits, qui nuisent avant tout aux populations les plus défavorisées. Nous engageons à mutualiser nos efforts pour faciliter l'accès aux médicaments de qualité et pour pallier le déficit des infrastructures et des plateaux techniques sanitaires, ainsi que l'insuffisance de personnels qualifiés dans les pays en développement ;
42. Réitérons notre volonté, marquée au Sommet de Montreux, de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle. Nous mobiliserons, à cet effet, pour le renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé adoptée en 2010 et pour que la santé des mères et des enfants demeure une priorité dans le cadre du développement pour l'après-2015 ;
43. Considérons que la culture est un vecteur de cohésion sociale et de dialogue ainsi qu'un catalyseur de créativité, d'innovation et de développement économique. Saluons les actions de l'OIF pour la reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement durable et nous engageons en faveur de l'inclusion de la dimension culturelle au cœur des objectifs de développement durable ;
44. Encourageons l'expression d'une vision francophone dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat III) en 2016, afin d'y promouvoir l'adoption d'une stratégie intégrée de planification et de construction à long terme des villes et des établissements humains. Nous engageons à renforcer la concertation aux niveaux national et local, à favoriser la mise en œuvre de plans intégrés de développement urbain durable innovants qui permettent la résilience au changement climatique et privilégient des modèles alternatifs adaptés aux ressources locales. Appelons à une meilleure prise en compte du rôle des femmes et des jeunes dans les politiques urbaines et reconnaissons que l'accès à un logement décent leur offre des conditions propices à la réussite et a un impact positif en matière de santé et d'éducation.

Soutenons la protection et la valorisation du patrimoine culturel dans la perspective d'un aménagement équilibré des espaces urbains, indissociable du développement durable et créatif des villes. Demandons à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) de continuer à accompagner les responsables locaux dans la définition de leur politique urbaine ;

45. Restons préoccupés par les graves menaces qui pèsent sur notre environnement. Réaffirmons l'importance de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, y compris marins et côtiers, et de la lutte contre le trafic et le braconnage d'espèces menacées. Réitérons notre volonté de soutenir le développement équitable et durable basé sur une « économie verte », en privilégiant une utilisation rationnelle des ressources et le recyclage optimal des matériaux utilisés, conformément au concept d'économie circulaire. Veillerons à mettre en commun nos expériences et nos expertises face à cet enjeu ;
46. Soulignons les conséquences dramatiques des changements climatiques, notamment sur la santé, les ressources terrestres et marines, l'accès à l'eau, la production et la sécurité alimentaires. Reconnaissons qu'elles exacerbent la vulnérabilité, des femmes et des jeunes en premier lieu, et menacent de porter atteinte aux acquis du développement et d'entraver la prospérité économique, en particulier dans les pays africains et les pays insulaires en développement. Sommes conscients que l'objectif est de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport au niveau pré-industriel et décidons à cet effet de nous mobiliser en vue d'un accord universel et ambitieux pour lutter efficacement contre les dérèglements climatiques, en 2015 à Paris, à l'occasion de la 21^e Conférence des Parties (CdP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Réaffirmons aussi l'objectif de rehausser le niveau d'ambition d'ici 2020 ;
47. Confirmons l'engagement, que nous avons pris lors de la CdP 19, de présenter nos contributions nationales bien avant la CdP 21 et appelons tous les autres pays à faire de même ;
48. Rappelons la nécessité d'accompagner les pays dans des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Soulignons que pour lutter contre les changements climatiques, il est important de développer le renforcement des capacités, de favoriser les transferts de technologies et de mobiliser les financements adéquats en faveur, notamment, des pays en développement. Accueillons favorablement l'adoption des règles de fonctionnement du Fonds vert pour le climat et soulignons l'urgence de le rendre opérationnel afin de soutenir des projets concrets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation des pays en développement à ces dérèglements, particulièrement dans la lutte contre la déforestation, la désertification et pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

Rendons un vibrant hommage à notre Secrétaire général, le Président Abdou Diouf, digne héritier du Président Léopold Sédar Senghor, pour son apport précieux à la construction et au rayonnement de la Francophonie institutionnelle, devenue aujourd'hui un acteur important des relations internationales ;

Réaffirmons notre foi en nos idéaux et notre détermination à mettre en œuvre les décisions du Sommet. Nous engageons à renforcer notre solidarité avec l'Afrique, continent porteur d'espoir, dans son élan vers un avenir meilleur. Renouvelons notre confiance aux femmes et aux jeunes de notre espace, vecteurs de paix et acteurs de développement, et demandons à l'OIF de continuer à faire entendre leur voix face aux défis mondiaux.